

Décision du tribunal administratif E2000094/69 du 24/06/2025

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE TORCIEU

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS

Suite à enquête publique menée en vertu de l'article L153-19 du code de l'urbanisme dans les conditions définies au L123-1 à 19 et R123-1 à 33 du code de l'environnement

Commissaire enquêteur :

Florent PELLIZZARO

245 route du marais 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE

enquete.fp@outlook.fr / 06 88 76 83 66

Dates de l'enquête publique :

Du 01/09/2025 09:00 au 01/10/2025 11:00

Date du rapport

22/10/2025

1	Partie introductive	2
1.1	Objet de l'enquête.....	2
1.2	Le dossier et ses enjeux.....	2
1.3	Le déroulement de l'enquête.....	2
1.4	Les enseignements de l'enquête	2
1.4.1	<i>Les apports de l'expression du public.....</i>	<i>2</i>
2	Appréciation synthétique du projet.....	2
3	Résumé des avis.....	3
3.1	Avis des PPA	3
3.2	Observations du public.....	3
4	Conclusions motivées du commissaire enquêteur.....	4
4.1	Concernant la procédure.....	4
4.2	Concernant la qualité du dossier	4
4.2.1	<i>Concernant la participation du public.....</i>	<i>4</i>
4.2.2	<i>Concernant le projet.....</i>	<i>4</i>
4.3	Recommandations du commissaire enquêteur	4
5	Avis	5

1 Partie introductive

1.1 Objet de l'enquête

L'enquête publique concerne la Révision du Plan Local d'Urbanisme et des zonages d'assainissement et des eaux pluviales de la commune de Torcieu.

1.2 Le dossier et ses enjeux

Le dossier concerne la planification de l'urbanisme à l'échelle du territoire communal et intègre la réglementation, ainsi que la planification intercommunale.

Les principaux enjeux liés aux projets concernent la consommation de l'espace, l'organisation du bâti, et la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales sur la commune.

1.3 Le déroulement de l'enquête

Le dossier produit pour l'enquête est complet.

La procédure a été menée de manière conforme à l'arrêté du 08/08/2025 relatif à la Révision du Plan Local d'Urbanisme et des zonages d'assainissement et des eaux pluviales de la commune de Torcieu.

La procédure a permis l'expression du public. Douze contributions ont été reçues et annexées au registre physique sans nécessité de modération par le commissaire enquêteur.

1.4 Les enseignements de l'enquête

Les visites et contributions n'ont pas incité le commissaire enquêteur à solliciter une réunion publique ou des rencontres particulières.

La fréquentation des permanences tend à montrer que le public a eu accès au dossier de manière satisfaisante.

1.4.1 Les apports de l'expression du public

Les contributions du public traduisent une bonne compréhension des enjeux du dossier. Leur nature concerne majoritairement la défense d'intérêts privés mais dans le respect et la compréhension des contraintes qui s'imposent à la collectivité, si bien que la majorité des observations ont pu être prises en compte favorablement par le pétitionnaire.

On soulignera également des contributions concernant la défense d'enjeux, principalement environnementaux, qui dépassent les stricts intérêts privés.

Le commissaire enquêteur a pu s'emparer de ces observations pour transmettre des observations au pétitionnaire après la clôture de l'enquête.

2 Appréciation synthétique du projet

Le projet propose une attention particulière à la préservation des atouts du territoire :

- règles d'urbanisme différentes sur le cœur de village ancien,

- identification d'éléments de paysage patrimoniaux
- identification des zones d'intérêt environnemental (Natura 2000, mares, trame verte et bleu)
- conservations des atouts au pour objet « la restauration des fonctionnalités naturelles des écosystèmes aquatiques » au sens du [L210-1 CE](#) incluant le « rétablissement de la continuité écologique » correspondant à « une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau » au sens du [L211-1 CE](#).

Le dossier, dans sa forme sur le temps de l'enquête, n'intègre que partiellement les contraintes qui s'imposent au territoire :

- Des servitudes sont manquantes ;
- Les périmètres de protection de captage ne sont pas figurés et le règlement ne fait mention des prescriptions des DUP associées qui s'imposent au règlement d'urbanisme ;
- Les zonages de risques naturels font l'objet de plans mais le règlement ne prévoit pas de renvoi explicite aux prescriptions du plan de prévention des risques qui s'impose audit règlement.

De ce point de vue, le projet aura bénéficier du temps de l'enquête pour s'améliorer en qualité à la lumière des observations des PPA et du public.

3 Résumé des avis

3.1 Avis des PPA

Le projet a fait l'objet de nombreuses observations des personnes publiques associées qui relèvent :

- Les défauts de complétude des plans, du règlement et autres pièces relatifs à l'intégration des servitudes (réseau, ressource en eau, risque) ;
- Les défauts d'intégration des enjeux environnementaux (N2000, EBF, trames vertes et bleues) ;
- Des mesures contraignantes pour les activités (industrie, agriculture).

3.2 Observations du public

Les observations concernent :

- **Des demandes de modification à la marge de zonages :**
- **Des demandes pour la prise en compte des avis de PPA avec :**
- Des propositions de **précisions sur le règlement pour mieux intégrer les continuités écologiques ;**
- Une requête pour le **traitement en urgences des rejets directs provenant de zones d'assainissement collectif**
- Une requête pour **intégrer les zones sensibles aux remontées de nappe dans les zones d'assainissement collectif**
- **Demande de prise en compte des derniers fichiers du cadastre pour la production des plans**

4 Conclusions motivées du commissaire enquêteur

4.1 Concernant la procédure

La procédure a été menée de manière conforme et a permis l'expression du public.

4.2 Concernant la qualité du dossier

Le dossier produit pour l'enquête est complet.

4.2.1 Concernant la participation du public

La participation du public a permis de souligner la compréhension des enjeux par le public. Les contributions du public et des PPA conduiront à des prises en compte de modification par le pétitionnaire.

4.2.2 Concernant le projet

Le projet intègre la réglementation nationale, les documents de planification intercommunale et organise le territoire communal en matière d'urbanisme de manière cohérente.

4.3 Recommandations du commissaire enquêteur

La prise en compte de certaines observations du public conduit à des modifications de surfaces en zones UA, UB et modifient la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le commissaire enquêteur formule le vœu que soient étudiées des modifications complémentaires de zonage permettant de compenser les nouvelles surfaces ouvertes à l'urbanisation suite à la prise en compte d'e certaines observations du public.

5 Avis

Je soussigné Florent PELLIZZARO,
désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision E2000094/69 du 24/06/2025 de la présidence du tribunal administratif de LYON pour l'enquête publique relative à la
Révision du Plan Local d'Urbanisme et des zonages d'assainissement et des eaux pluviales de la commune de Torcieu.

Vu la demande ;

Vu l'arrêté municipal du 08/08/2025 prescrivant l'enquête publique;

Vu mon rapport rédigé suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 01/09/2025 09:00 au 01/10/2025 11:00 ;

CONSIDÉRANT :

Le déroulement réglementaire de l'enquête,

Les observations exprimées par le public au cours de l'enquête,

Les éléments d'entretien avec le représentant du pétitionnaire,

Les éléments de réponse apportés par le pétitionnaire à travers la réponse au PV de synthèse des observations du commissaire enquêteur,

La prise en compte de la réglementation nationale, les documents de planification intercommunale et la cohérence de l'organisation du territoire communal en matière d'urbanisme,

DONNE AVIS FAVORABLE AVEC RESERVE au projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme et des zonages d'assainissement et des eaux pluviales de la commune de Torcieu.

RESERVE N°1 :

La réserve concerne la prise en compte effective des demandes de modification du dossier formulées par les personnes publiques associées et le public dans les conditions annoncées par le pétitionnaire dans ses réponses aux observations transmises après l'enquête.

À PLATEAU D'HAUTEVILLE, le 22/10/2025

Le commissaire-enquêteur,

Florent PELLIZZARO



Le rapport, les conclusions et avis ainsi que le registre d'enquête ont été remis le
en mairie de Torcieu.

Un exemplaire du rapport est adressé ce même jour à M. le Président du tribunal administratif de LYON.